



Assemblée générale

Distr. limitée
15 janvier 2010
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-neuvième session

Vienne, 22 mars-1^{er} avril 2010

Ordre du jour provisoire*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
7. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

* Au paragraphe 4 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique devrait examiner les points recommandés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-deuxième session, en tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement.



10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.
12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique.

Annotations

2. Élection du Président

Au paragraphe 43 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale a entériné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011, et est convenue que le Comité et ses sous-comités devraient élire les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2010 conformément à cette composition¹.

À sa cinquante-deuxième session, le Comité est convenu que Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) serait élu Président du Sous-Comité juridique¹.

5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 5 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa quarantième session, en 2001, le Sous-Comité est convenu que les discussions du Groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118).

À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité est convenu que le Groupe pourrait examiner les nouvelles questions, similaires à celles dont il était chargé, qui seraient éventuellement soulevées lors de ses délibérations, à condition qu'elles entrent dans le cadre de son mandat (A/AC.105/787, par. 140).

À la quarante-huitième session du Sous-Comité, en 2009, le Groupe de travail est convenu que les États membres, en examinant la question de la faible participation des États à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe), continueraient d'examiner les questions suivantes à la quarante-neuvième session du Sous-Comité en 2010 (A/AC.105/935, annexe I, par. 4 b) et 17):

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20* (A/64/20), par. 309.

- a) Examiner les activités qui sont actuellement menées ou qui doivent être menées sur la Lune et les autres corps célestes dans un proche avenir;
- b) Recenser les avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune;
- c) Recenser les règles nationales et internationales qui régissent les activités sur la Lune et les autres corps célestes;
- d) Déterminer dans quelle mesure les règles internationales existantes traitent de manière adéquate les activités sur la Lune et les autres corps célestes.

À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité est convenu qu'à sa quarante-neuvième session, en 2010, il examinerait la nécessité de proroger le mandat du Groupe au-delà de 2010 (A/AC.105/935, par. 39).

6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Dans le cadre des discussions sur ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information relative aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

7. Questions relatives:

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 5 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le point 6 b) devrait continuer de figurer à son ordre du jour comme question ordinaire mais que le Groupe de travail sur ce point examinerait uniquement les questions qui étaient liées à la définition et à la délimitation de l'espace (A/AC.105/738, par. 108).

8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité juridique a noté avec satisfaction le succès de la coopération qui s'était mise en place aux fins de l'élaboration du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace entre le Sous-Comité scientifique et technique et l'Agence internationale de l'énergie atomique grâce aux travaux du Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/AC.105/935, par. 88).

Le Sous-Comité juridique a noté avec satisfaction qu'à sa quarante-sixième session, en 2009, le Sous-Comité scientifique et technique avait adopté le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

Au paragraphe 11 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le Cadre de sûreté, que le Comité avait entériné à sa cinquante-deuxième session.

9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité juridique s'est félicité de ce que le Bureau des affaires spatiales ait participé en qualité d'observateur aux séances de négociation d'Unidroit et a décidé que le Bureau continuerait de participer à ces sessions (A/AC.105/935, par. 111).

Il a, à sa quarante-huitième session, décidé que ce point devrait rester à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session, en 2010 (A/AC.105/935, par. 112).

10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité a estimé que la formation, l'enseignement et le renforcement des capacités en matière de droit de l'espace revêtaient une importance capitale pour les efforts déployés à l'échelle régionale, nationale et internationale, en vue de développer les activités spatiales, et pour faire mieux connaître le cadre juridique dans lequel se déroulaient ces activités, et a souligné le rôle important que jouait le Sous-Comité à cet égard (A/AC.105/935, par. 116).

Il a, à sa quarante-huitième session, recommandé aux États membres et aux observateurs permanents du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'informer, à sa quarante-neuvième session, de toutes mesures prises ou prévues à l'échelle nationale, régionale ou internationale pour renforcer les capacités dans le domaine spatial (A/AC.105/935, par. 145).

11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité a noté que certains États avaient renforcé leurs mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux en créant une autorité nationale de contrôle, en intéressant le monde universitaire et l'industrie et en élaborant de nouveaux cadres, normes et instructions législatifs (A/AC.105/935, par. 153).

12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Au paragraphe 5 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité juridique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Groupe de travail continuera d'examiner les réponses reçues des États Membres en ce qui concerne leur législation nationale relative aux activités spatiales et commencera à rédiger son rapport, y compris ses conclusions, conformément au

plan de travail pour la période 2008-2011 contenu dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/891, par. 136).

Pendant la quarante-huitième session du Sous-Comité, en 2009, le Groupe est convenu qu'à la quarante-neuvième session, en 2010, il devrait examiner plus avant un certain nombre de questions, comme la réglementation par les États des transferts de propriété des objets spatiaux et des transferts des activités spatiales autorisées à des tiers, la participation de personnes privées à des vols spatiaux et le traitement, dans les contrats de prestation de services, des questions de responsabilité en cas de collision de satellites dans l'espace (A/AC.105/935, annexe III, par. 17).

Annexe

Organisation des travaux

1. Le calendrier des travaux du Sous-Comité juridique a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 5, 7 a) et 12 le maximum de temps disponible.
2. À sa quarante-huitième session, en 2009, le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à tenir un colloque durant la première semaine de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/935, par. 189).
3. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Sous-Comité.

Calendrier indicatif^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 22 au 26 mars 2010		
Lundi 22 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Président Point 3. Déclaration du Président Point 4. Débat général	Colloque sur le thème: "Législation nationale sur l'espace – création de moteurs juridiques pour accompagner l'expansion des activités spatiales"
Mardi 23 mars	Point 4. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	Point 4. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial
Mercredi 24 mars	Point 4. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Jeudi 25 mars	<p>Point 7 a). La définition et la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 7 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux</p>	<p>Point 7 a). La définition et la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 7 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux</p>
Vendredi 26 mars	<p>Point 7 a). La définition et la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 7 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux</p>	<p>Point 7 a). La définition et la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 7 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^d</p>
Semaine du 29 mars au 1^{er} avril 2010		
Lundi 29 mars	<p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^d</p>	<p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^d</p>
Mardi 30 mars	<p>Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p>	<p>Point 8. Sources d'énergie nucléaire</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
	Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ^d	Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner
Mercredi 31 mars	Point 8. Sources d'énergie nucléaire Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner
	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 5 de l'ordre du jour	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 7 a) de l'ordre du jour
Jeudi 1 ^{er} avril	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 169 b)).

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 5. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 31 mars en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 7 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 31 mars en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^d Le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 12. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 1^{er} avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.